

# JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

## NOTE DE LA DIRECTION

La journée de solidarité a été mise en œuvre pour permettre le financement de mesures au profit des personnes âgées et handicapées. A cet effet, les salariés travaillent un jour supplémentaire non rémunéré (à hauteur de 7 heures) et les employeurs versent une contribution de 0,3 % de la masse salariale.



Pour 2017, la journée de solidarité est fixée le lundi 5 juin 2017 (lundi de Pentecôte).

En conséquence, **vous devrez travailler lundi, 5 juin 2017, 7 heures**, sans rémunération supplémentaire (cas général des collaborateurs à temps complet).

Les collaborateurs en forfait jours (modalité 3) devront travailler 1 jour.

Les collaborateurs à temps partiel devront travailler à hauteur de 7 heures « proratisées » à leur horaire contractuel hebdomadaire, même s'ils ne travaillent habituellement pas le lundi.

Exemple : un collaborateur ayant un horaire contractuel hebdomadaire de 17 heures 30 (mi-temps) devra travailler  $7 \times 17,5/35 = 3$  heures 30.

Les collaborateurs qui auraient déjà effectué leur journée de solidarité 2017 chez un autre employeur seront dispensés de travailler le 5 juin 2017 s'ils justifient de leur situation (copie du bulletin de paie).

Les collaborateurs qui ne souhaitent pas travailler le 5 juin 2017 pourront poser, à leur choix, un CP ou un RTTS selon les procédures habituelles (demande via workflow, validation préalable du supérieur). Les collaborateurs posent un RTTE dans les unités ayant fixé un RTTE le 5 juin 2017.

## LA CFDT OPPOSÉE

Comme les années précédentes, la CFDT est opposée aux décisions de la Direction :

- Les salarié.e.s qui posent un jour de congé ou une RTT, posent 7h24mn et non 7h.
- L'employeur n'a nullement l'obligation de faire travailler son personnel un jour supplémentaire. D'autres entreprises ont choisi de demander au personnel de travailler quelques minutes en plus chaque jour.
- Lorsque Gfi fait travailler son personnel, elle ne gagne pas seulement la masse salariale de celui-ci... Gfi fait des bénéficiaires sur le travail non rémunéré de son personnel. Gfi pourrait en faire profiter ses salarié.e.s !...



## MODALITÉS

### La journée de solidarité c'est quand à gfi ?

La journée de solidarité est fixée par la Direction de gfi au **lundi de Pentecôte, 5 juin 2017**.

Les salarié.e.s ont le choix entre prendre un jour de congé ou travailler.

### Travailler

Les salarié.e.s qui choisissent de travailler le 5 juin, doivent **travailler 7h** en Modalité 1 et 2, un jour en modalité 3.

Les salarié.e.s en travail posté, dans un planning de 7h24 ou 8h, peuvent prétendre à partir 24mn ou 1h plus tôt que d'habitude, sinon de se faire payer 24mn ou 1h en heure supplémentaire.

Pour les salarié.e.s en mission chez un client qui est fermé ce jour-là, se rendre à l'agence.

### Prendre un jour de congé

Poser un jour de congé (Congé payé ou RTT) a pour conséquence la **perte de 24 mn**.



# ASTREINTES

## Revendications intersyndicales CFDT, CFE-CGC et CFTC remises à la Direction le 22 mars 2017

Le 6 juillet 2016, les organisations syndicales **CFDT, CFE-CGC et CFTC**, majoritaires dans l'**UES Gfi Informatique**, ont formulé opposition à l'accord relatif aux astreintes, signé le 29 juin 2016 par le syndicat SUD Groupe Gfi et la Direction.

Depuis cette date, ces trois organisations syndicales vous ont exprimé leur volonté de reprendre les négociations afin d'aboutir à un accord d'entreprise traduisant de manière plus ambitieuse, les très nombreuses propositions qu'elles avaient exprimées, tout au long de la très longue période de négociation ouverte depuis 2012.

Cette demande s'est soldée par un refus de votre part.

Face à cette situation, les trois organisations syndicales se sont réunies à plusieurs reprises et ont élaboré une plate-forme commune reprenant certaines dispositions contenues dans l'accord du 29 juin 2016, mais s'en différenciant sur les 3 points énumérés ci-après, et sur la base desquels, ensemble, **elles vous demandent de bien vouloir rouvrir la négociation** :

### Fréquence des astreintes :

La programmation des astreintes ne doit pas contraindre un salarié à effectuer des périodes d'astreinte au-delà de 15 semaines calendaires par année civile.

<u>Contreparties accordées :</u>	Période d'astreinte habituelle avec ou sans intervention, exceptionnelle	Montant brut forfaitaire (**) de la prime d'astreinte
		Du lundi soir au samedi matin
	Du samedi matin au lundi matin, un jour férié(*)	79€ / tranche de 24H

(\*) de la veille au soir du jour férié au lendemain matin du jour férié

(\*\*) toute astreinte commencée donne droit au versement du forfait total

La prime d'astreinte est doublée pour les réveillons de Noël (24 décembre) et du Nouvel An (31 décembre).

### Commission de suivi :

Du fait de la spécificité du sujet traité, une commission de suivi dédiée est nécessaire.

Cette commission, composée d'un représentant par Organisation Syndicale signataire et de deux représentants de la Direction, se réunira 1 fois par trimestre lors de la 1<sup>ère</sup> année de mise en place de l'accord, puis une fois par semestre, au-delà.

Elle sera destinatrice d'indicateurs comme :

- Le nombre d'astreintes réalisées par entités juridiques, costs, équipes,
- Le nombre d'astreintes avec interventions, le nombre d'astreintes sans interventions, selon les critères ci-dessus,
- La répartition du nombre d'astreintes au fil des mois de l'année, selon les critères ci-dessus,
- Le nombre d'astreintes par salarié (anonymisé) mois par mois,
- Le montant des primes d'astreinte versé mois par mois, du niveau le plus fin (salarié anonymisé) au plus élevé (entité juridique), y compris les costs et les équipes.

Les Organisations syndicales **CFDT, CFE-CGC et CFTC** sont à votre disposition pour la mise en place d'un calendrier de négociation au niveau de la commission paritaire de l'UES afin d'aboutir, avant l'été, à la signature d'un accord remplaçant celui qui avait été signé le 29 juin 2016.

**La balle est dans le camp de la Direction ! A suivre ...**

## **BASCULE DE MILLÉSIME**

### **NE PERDEZ PAS VOS TR 2016 !**

La période d'échange des tickets restaurant (TR) 2016 en TR 2017 est terminée.

- La valeur des TR de décembre 2016, millésimés 2016 à tort, a déjà été soustraite automatiquement du solde. En revanche, cette somme ne sera créditée en millésime 2017 que le 31 mars.
- Les autres sommes millésimées 2016 ont dû être transformés en TR millésime 2017, si vous en avez fait la demande.



Si vous constatez des dysfonctionnements ou des erreurs, contactez vos représentant.e.s (coordonnées en dernière page).



## **BULLETIN DE PAIE ÉLECTRONIQUE**

Nous questionnons régulièrement la Direction sur la date de mise en place et des modalités de refus. La réponse de la Direction est jusqu'à présent tous la même : « **Nous ne sommes pas encore prêts** ».

## **INDÉMNITÉS KILOMÉTRIQUES**

A l'usage, il apparait que le nouveau barème des indemnités kilométriques décidé par la Direction est moins avantageux pour certaines personnes.

Si vous constatez que votre indemnisation est plus faible avec ce nouveau barème, contactez vos représentant.e.s (coordonnées en dernière page).

Rappel du nouveau barème :

jusqu'à 5 000 km / an	de 5 000 à 20 000 km / an	au-delà de 20 000 km / an
d x 0,493 €	(d x 0,277 €) + 1 082 €	d x 0,332 €

d = distance parcourue à titre professionnel

Le même barème, 0,493 €, sera appliqué à tout le personnel. C'est lors du calcul du nombre de km effectués sur l'année (12 mois, de décembre 2016 à novembre 2017), qu'il sera procédé aux éventuelles régularisations.



## CONGÉS

### JOUR DE REPOS SUPPLÉMENTAIRE

Nous savons qu'il est parfois difficile de faire valoir ses droits à GFI, aussi la **CFDT** vous invite à vérifier le nombre de jours que vous avez personnellement travaillés (1) **du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2016**.

**Si vous avez effectivement travaillé plus de 218 jours, tous les jours supplémentaires sont récupérables. Contactez vos représentant.e.s CFDT (coordonnées en dernière page).**



Les années se suivent mais ne se ressemblent pas... En 2011, le nombre de jours possiblement travaillés sur l'année de référence s'élevait à 220. La Direction avait régularisé la situation en octroyant 2 jours de congés supplémentaires à tout le personnel. Mais ça c'était en 2011 !... En 2016, nous sommes dans une situation comparable, mais la Direction en a un traitement différent : Ne seront régularisés que les salarié-e-s qui le demandent !

(1) Les jours à prendre en compte sont évidemment les jours travaillés, mais aussi :

- les jours d'absences pour : maladie (<90j), maternité, paternité, accident travail/trajet,
- les congés exceptionnels pour événements familiaux,
- les périodes de formation (hors CIF),
- les RTT acquises volontairement.

**La Direction a fixé le délai de réclamation au **31 mai 2017**.**



## DÉCOUPAGE DES CE GFI INFORMATIQUE



Suite...



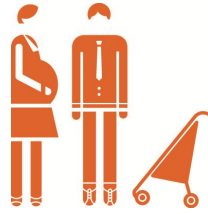
A l'audience du 24 mars 2017, Consuelo FELIU LLOMBART (Déléguée Syndicale CFDT IDF) accompagnée de l'avocat mandaté était présente à l'audience qui s'est tenue le 24 mars au Tribunal d'Instance de Saint-Ouen.

Les parties n'ayant pas toutes recueilli toutes les pièces utiles, l'affaire a été reportée à l'audience du 19 mai 2017.



# ÉGALITE FEMMES / HOMMES

## LES 10 CHIFFRES À CONNAÎTRE



**SECRÉTAIRE  
OU PDG ?**

Seulement 19 % des femmes sont dirigeantes d'entreprise. Être PDG ne doit pas être une fonction exclusivement masculine.



**EN SAVOIR PLUS**

<http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/dossiers/sexisme-pas-notre-gendre/vos-droits/>

**ENSEMBLE BRISONS  
LES STÉRÉOTYPES**

# PARLONS TRAVAIL

## PREMIERS RESULTATS DE L'ENQUÊTE

De septembre à décembre 2016, plus de 200 000 travailleurs (salariés, agents publics, indépendants, demandeurs d'emploi, retraités...) ont donné leur avis sur le travail, son contenu, son organisation, ses évolutions technologiques actuelles et à venir, son articulation avec la vie personnelle, etc...

Les 20,4 millions de réponses ainsi collectées sur [www.parlonstravail.fr](http://www.parlonstravail.fr) ont ensuite été analysées par une équipe de statisticiens et sociologues à la demande de la CFDT.

Le 16 mars dernier, Hervé Garnier, secrétaire national de la CFDT chargé du travail, a présenté les premiers résultats de cette enquête historique.



**EN SAVOIR PLUS ▶**

[https://www.cfdt.fr/portail/vie-au-travail/evenement-le-16-mars-la-cfdt-presente-les-premiers-resultats-de-parlons-travail-srv1\\_415011](https://www.cfdt.fr/portail/vie-au-travail/evenement-le-16-mars-la-cfdt-presente-les-premiers-resultats-de-parlons-travail-srv1_415011)

## Le « grand oral » des candidats à la présidentielle

Sur toutes ces questions, les quatre principaux candidats à l'élection présidentielle, Benoît Hamon, François Fillon, Alexis Corbière – qui représentait de Jean-Luc Mélenchon – et Emmanuel Macron, ont été invités au siège de la CFDT lors de l'événement de restitution des résultats cette après-midi devant les militants. La CFDT n'a pas invité la candidate du front national dont les thèses populistes et xénophobes sont en profonde contradiction avec les valeurs du syndicat.

Ils ont donc répondu à un panel de questions, dont certaines directement fléchées avec leurs programmes (doit-on taxer les robots ? comment améliorer le travail féminin ? (Benoît Hamon) ; doit-on toucher au temps de travail ? Comment voyez-vous l'action publique (François Fillon) ? Comment améliorer la santé au travail (Alexis Corbière) ? Comment peut-on protéger les nouveaux travailleurs du numérique (Emmanuel Macron) ?). Chacun d'eux a été invité à répondre également à une question sur le rôle et de la place des syndicats dans la société.



**EN SAVOIR PLUS ▶**

[https://www.cfdt.fr/portail/vie-au-travail/video-parlons-travail-les-resultats-et-le-grand-oral-des-candidats-srv1\\_415495](https://www.cfdt.fr/portail/vie-au-travail/video-parlons-travail-les-resultats-et-le-grand-oral-des-candidats-srv1_415495)

## LE MANIFESTE CFDT

Laurent Berger leur a ensuite remis le Manifeste de la CFDT sur le travail qui présente les principales revendications de l'organisation sur le thème du travail.

**MANIFESTE**  
de la CFDT  
**pour le travail**

**Télécharger**

[https://www.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2017-03/manifeste\\_de\\_la\\_cfdt\\_pour\\_le\\_travail.pdf](https://www.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2017-03/manifeste_de_la_cfdt_pour_le_travail.pdf)

# LA CFDT INTERPELLE LES CANDIDAT.E.S A LA PRESIDENTIELLE



La CFDT interpelle les candidats (excepté celle du FN dont « la rhétorique et le projet sont antinomiques avec les valeurs démocratiques, solidaires et progressistes » que défend la CFDT) sur les grands défis qui se présentent à nous dans les années à venir. Pour favoriser le débat d'idées et éclairer les travailleurs sur les grands enjeux de société, les réponses des candidats seront publiées sur le site [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr).

### LES 35 QUESTIONS DE LA CFDT

ADRESSE AUX CANDIDATS  
À L'ÉLECTION  
PRÉSIDENTIELLE 2017

### EN SAVOIR PLUS ▶

[https://www.cfdt.fr/portail/actualites/societe/-adresse-la-cfdt-interpelle-les-candidats-a-la-presidentielle-srv1\\_415852](https://www.cfdt.fr/portail/actualites/societe/-adresse-la-cfdt-interpelle-les-candidats-a-la-presidentielle-srv1_415852)



La CFDT fait le constat que notre pays, comme l'Europe dans son ensemble, connaît de nombreuses mutations : poursuite de la mondialisation, révolution numérique, transition écologique, transformation de la société qui fait émerger de nouveaux besoins (en matière de formation, d'accompagnement professionnel, de protection...). Ces changements comportent des dangers – mais également des opportunités de renouer avec le progrès social, à condition de ne laisser personne au bord de la route –, la CFDT ne peut se résoudre à ce que les attentes déçues des citoyen.e.s envers celles et ceux qui les gouvernent entraînent une défiance généralisée vis-à-vis des politiques, au risque de voir les candidat.e.s et les idées populistes prospérer sur ces peurs. C'est pourquoi la CFDT interpelle les candidat.e.s à la présidentielle.

Notre adresse et nos questions aux candidats à l'élection **#Presidentielle2017** : <https://t.co/1jvDyD7hyw>  
**#travail #Europe #emploi #démocratie**

### Cfdt: SALARIÉS HANDICAPÉS AGIR POUR LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

ÎLE DE FRANCE  
avec le soutien de  
agefiph



## BLOG SUR LE HANDICAP

L'union régionale Île-de-France vient de créer un blog sur le handicap pour faire connaître ses outils et actions. Personnalisable, l'interface est conçue pour être accessible aux internautes en situation de handicap : possibilité de passage en couleurs contrastées et d'augmentation de la taille des caractères, navigation facilitée pour les internautes qui utilisent les synthèses vocales ou les plages braille. Une vidéo en langue des signes française (LSF) est également dédiée aux visiteurs sourds et malentendants.  
[www.handicap.iledefrance-cfdt.fr](http://www.handicap.iledefrance-cfdt.fr)

### HANDICAP, TOUS CONCERNÉS !

Retrouvez toutes nos actions sur le blog :  
[www.handicap-iledefrance-cfdt.fr](http://www.handicap-iledefrance-cfdt.fr)





# CONTACT CFDT

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à [cfdtgi@yahoo.fr](mailto:cfdtgi@yahoo.fr) avec une adresse privée autre que [xxxxx@gfi.fr](mailto:xxxxx@gfi.fr).

## Site de la CFDT gfi

<http://cfdtgi.jimdo.com/>

## Vos représentant-e-s CFDT

**UES Gfi Informatique** Catherine LINTIGNAT [cfdtgi@yahoo.fr](mailto:cfdtgi@yahoo.fr) 06 45 81 26 02

### GFI INFORMATIQUE

<b>Est</b>	Fabrice DEMORI	<a href="mailto:f.demori@hotmail.fr">f.demori@hotmail.fr</a>	
<b>Ile de France</b>	Ibrahima BADIANE	<a href="mailto:cfdt.ibrahima@gmail.com">cfdt.ibrahima@gmail.com</a>	
	Consuelo FELIU LLOMBART	<a href="mailto:gfi.cfdt@gmail.com">gfi.cfdt@gmail.com</a>	
	Patrick LOU	<a href="mailto:lou.cfdt@free.fr">lou.cfdt@free.fr</a>	
<b>Méditerranée</b>	Christophe SIMON	<a href="mailto:cfdt.med@gmail.com">cfdt.med@gmail.com</a>	07 81 75 43 01
<b>Nord</b>	Isabelle LUSZCZYK	<a href="mailto:cfdtnord@free.fr">cfdtnord@free.fr</a>	
<b>Ouest</b>	Gaétan RYCKEBOER	<a href="mailto:ouest.cfdtgi@gmail.com">ouest.cfdtgi@gmail.com</a>	
<b>Rhône Alpes</b>	Contact CFDT	<a href="mailto:cfdtra@yahoo.fr">cfdtra@yahoo.fr</a>	
<b>Sud-Ouest</b>	Didier POUSSON	<a href="mailto:cfdt.gfi.sudouest@gmail.com">cfdt.gfi.sudouest@gmail.com</a>	

### GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	<a href="mailto:cfdt.gfi.ip@gmail.com">cfdt.gfi.ip@gmail.com</a>	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	<a href="mailto:ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com">ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com</a>	

### GFI PROGICIELS

Reims	Luc FOURNIER	<a href="mailto:cfdtprogiciels@yahoo.fr">cfdtprogiciels@yahoo.fr</a>	
-------	--------------	--	--

### Hors UES

<b>COGNITIS</b>	Sébastien LACREU	<a href="mailto:cfdt.cognitis@gmail.com">cfdt.cognitis@gmail.com</a>	
<b>GFI INFOGEN SYSTEM</b>	Contact CFDT	<a href="mailto:cfdt.infogen@gmail.com">cfdt.infogen@gmail.com</a>	
<b>GFI INFORMATIQUE TELECOM</b>	Marie-Claire VIGUIER	<a href="mailto:cfdtgiit@gmail.com">cfdtgiit@gmail.com</a>	
<b>Business Document</b>	Dominique BERNARDINI	<a href="mailto:cfdt.bdoc@gmail.com">cfdt.bdoc@gmail.com</a>	06 11 78 72 93

